

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

## **Etaient présents :**

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Pierre – Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Catherine CLEMENT, Alex AGERON, Pierre BARJON

Absents ayant donné pouvoir : Virginie LIVET a donné pouvoir à Danielle SERILLON – Fernando Do NASCIMENTO a donné pouvoir à Florence RAVINET- Benoit CHAUMARD a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN

Absents : Frédéric BOISSONNET, Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Danielle SERILLON est désignée secrétaire de séance.

3/ Après avoir rappelé l'ordre du jour, Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2024 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité – Monsieur le maire propose d'aborder le premier sujet :

## AFFAIRES GENERALES- FINANCES

### FINANCES

D/2024/46 : Budget principal : DM 3

Danielle Sérillon donne lecture de la décision modificative N°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 60632 : Fournitures de petit équipement	2 500.00 €			
D 60633 : Fournitures de voirie	4 950.00 €			
D 61521 : Entretien terrains	2 000.00 €			
D 615221 : Entretien, réparations bâtiments publics		1 145.00 €		
D 615231 : Entretien, réparations voiries		7 500.00 €		
D 6227 : Frais d'actes et de contentieux		3 500.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>9 450.00 €</b>	<b>12 145.00 €</b>		
D 6218 : Autre personnel extérieur		9 650.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>9 650.00 €</b>		
R 6419 : Recb coursemnts rémunérations personnel				7 190.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>				<b>7 190.00 €</b>
R 742 : Dot aux élus locaux				255.00 €
R 748374 : Dotation de développement - biodiversité et				3 000.00 €
R 74888 : Autres				1 600.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>4 855.00 €</b>
R 756 : Libéralités reçues				300.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>				<b>300.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>9 450.00 €</b>	<b>21 795.00 €</b>		<b>12 345.00 €</b>

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus			1 000.00 €	
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>1 000.00 €</b>	
D 2051 : Mairie			550.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>			<b>550.00 €</b>	
D 2111 : Terrains nus			4 500.00 €	
D 2113 : aire de camping car			3 336.00 €	
D 21321 : Cites florales et belleries	228 394.00 €			
D 215738 : VOIRIE			250.00 €	
D 21578 : Mairie	671.00 €			
D 21841 : Travaux Ecoles/Cantine			608.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>229 065.00 €</b>		<b>8 094.00 €</b>	
D 2313 : Constructions			27 000.00 €	
D 238 : REAMENAGEMENT DU QUAI SUD	14 800.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>14 800.00 €</b>		<b>27 000.00 €</b>	
D 45811 : Opération sous mandat n°1	147 900.00 €			
<b>TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat</b>	<b>147 900.00 €</b>			
R 1321 : Cites florales et belleries			136 000.00 €	
R 1323 : Cites florales et belleries			41 914.00 €	
R 13251 : Cites florales et belleries			29 707.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>207 621.00 €</b>	
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				1 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>1 000.00 €</b>
R 45821 : Opération sous mandat n°1			147 900.00 €	
<b>TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat</b>			<b>147 900.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>391 765.00 €</b>		<b>37 244.00 €</b>	<b>355 521.00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>-342 176.00 €</b>	<b>-342 176.00 €</b>

La DM N° 3 est adoptée à l'unanimité des présents -

**Demande de subvention :**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de l'AMF Téléthon délégation Ardèche 07 de la Voulte sur Rhône-

Monsieur le maire rappelle la ligne de conduite en matière d'attribution des subventions aux associations extérieures à savoir priorité est donnée aux associations de Serrières sauf cas exceptionnel : ainsi il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande-

Pour information, Monique LEPINE explique que le CM des enfants interviendra cette année pour une marche pour le téléthon le dernier week-end de novembre.

**TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX**

**SAUR :**

En préambule monsieur le maire informe l'assemblée que le syndicat des eaux Annonay Serrières vient d'attribuer la DSP (délégation de service public) pour la gestion de l'eau potable à la société SAUR -

**D/2024/47 Convention de mise à disposition d'une salle entre la commune et la SAUR**

Monsieur le maire explique que la Société SAUR a sollicité la commune pour la mise à disposition d'une salle à l'intérieur des locaux de la mairie, ceci pour organiser des réunions et recevoir sa clientèle.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

---

Monsieur le maire donne des précisions sur les conditions de mise à disposition :

Durée de la convention : 1 an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties

Redevance : 1000 € /an

Conditions d'utilisation : les mercredis, jeudis et vendredis des semaines impaires

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer :

L'assemblée, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** : la mise à disposition d'une salle dans les locaux de la mairie au profit de la société SAUR à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024

**AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Serrières et la société SAUR

## 2/ Travaux et divers

### - CITES BELLERIVES – Rénovation énergétique

Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation énergétique des cités Bellerives. Celui-ci avance bien. Une première réunion avec la MO et MOE a eu lieu pour préparer le DCE (dossier de consultation des entreprises) et l'organisation des futurs travaux avec le moins de contraintes pour les locataires.

A noter, que l'architecte des bâtiments de France a refusé la pose de volets roulants solaires, une autre solution devra être trouvée.

L'appel d'offres devrait être lancé courant octobre pour un début des travaux prévu en janvier 2025-

Monsieur le maire liste les subventions obtenues : DETR 77 000 €, Département 77 000 €, et celles en cours : Annonay Rhône Agglo 44 000 € et SDE 07 environ 15 000 €

### **D/2024/48 : Convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.**

La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le maire expose que, dans ce cadre il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Ceci exposé monsieur le maire demande à l'assemblée de délibérer :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** les termes de la convention pour la valorisation des CEE.

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

---

## - APPARTEMENT AU DESSUS DE LA POSTE

### **D/2024/49 : Rachat de mobilier de cuisine**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'appartement au-dessus du poste situé au 54 quai Jules Roche, est loué à des particuliers.

Il explique que la locataire actuelle a donné sa dédite et propose à la commune le rachat des éléments de cuisine qu'elle a acquis et installés à ses frais lors de son arrivée dans l'appartement. Monsieur le maire explique que ce mobilier, de bon goût et en parfait état, apportera un cachet supplémentaire au logement. Le montant proposé pour son rachat est de 1200 €- Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer sur cette offre : le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** le rachat du mobilier de cuisine installé dans l'appartement situé au 54 quai Jules Roche pour un montant de 1200 €

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## - ANNONAY RHONE AGGLO

### **Travaux assainissement : travaux bassin d'orage :**

Monsieur le maire rappelle que la réalisation des travaux relève de la compétence d'Annonay Rhône Agglo. Il explique que ceux-ci consistent en la création d'un bassin d'orage de 450 m3 et poste de refoulement ce qui permettra la collecte des eaux de voiries pendant des fortes précipitations pluvieuses et leurs transferts pour leur traitement vers la station d'épuration. Un local technique, des toilettes publiques et quelques places pour les vélos seront également aménagées. Les travaux devraient débuter ce lundi 30 septembre pour 10 mois. Bien conscients que cela va causer des désagréments pour les riverains (bruit, vibrations poussière), mais ces travaux sont indispensables – un marquage au sol a été mis en place pour le stationnement des véhicules devant le commerces - Des flyers ont été distribués aux commerçants du marché pour les informer du planning des travaux.

### **Aire de camping**

Monsieur le maire explique que les conteneurs aériens installés dans l'aire de camping-car seront remplacés par des conteneurs semi enterrés- (verre, et OM) avec création d'une plateforme de propreté et la pose d'appui vélo -

### **D/2024/50 : Convention de fonds de concours relative à l'installation de conteneurs semi enterrés-**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait procéder, par l'intermédiaire d'Annonay Rhône Agglo qui en a la compétence, à l'installation d'un ensemble de conteneurs « ordures ménagères » et des conteneurs pour le tri sélectif au point de collecte du quai sud. Par défaut, les conteneurs de tri sélectif étaient proposés en aérien, mais la commune avait la possibilité de recourir à la pose de conteneurs semi enterrés moyennant un surcoût pour cette option mais non pris en charge par l'Agglo.

Ainsi la commune de Serrières a fait le choix de conteneurs semi enterrés pour le tri sélectif de l'ilot quai sud ce qui a occasionné un surcoût de 7 235 € - Cette somme doit être prise en charge par la commune via une convention de fonds de concours avec Annonay Rhône Agglo comme suit :

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Lieu d'implantation	Nombre de CSE verre	Nombre de CSE fibreux	Nombre de CSE non fibreux	Total de l'offre de concours	Année d'exécution budgétaire
Ser01 quai jules roche sud	1	1	1	1 800 €	2024-2025-2026
				1835 €	2027

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :**

- Vu la délibération 2019-196 du conseil communautaire du 13 juin 2019 relative à l'approbation d'une convention type d'offre de concours à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et les communes
- Vu le projet de convention de fonds de concours ci annexé
- **APPROUVE** les termes de la convention portant sur le fonds de concours au bénéfice d'Annonay Rhône Agglo pour la fourniture et la pose de conteneurs semi enterrés situés quai jules roche sud
- **PRECISE** que montant total du fonds de concours s'élève à 7 235 €
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention relative à cette délibération

### **D/2024/51 Convention d'occupation précaire du domaine public pour l'implantation de conteneurs semi enterrés sur la commune**

Monsieur le maire rappelle la mise à disposition de foncier pour l'installation d'un ensemble de conteneurs « ordures ménagères » et conteneurs pour le tri sélectif sur la commune.

Par conséquent, une convention entre la commune et Annonay Rhône Agglo doit être passée afin de définir les modalités de mise en service et d'entretien des îlots de propreté.

Monsieur le maire rappelle les emplacements publics définis pour les îlots de propreté :

1/ Quai Jules Roche Sud - 2/ Rue du 19 mars 1962 - 3/ Domaine de la gare - 4/ Rue des Osches  
5/ Aire de camping-car

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer sur le projet de convention à intervenir entre la commune et Annonay Rhône Agglo :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :**

- Vu la délibération 2019-196 du conseil communautaire du 13 juin 2019 relative à l'approbation d'une convention type d'occupation précaire du domaine public à intervenir entre Annonay Rhône Agglo et les communes
- Vu le projet de convention ci annexé

**APPROUVE** les termes de la convention portant sur l'occupation précaire du domaine public au bénéfice d'Annonay Rhône Agglo pour l'implantation d'îlots de propreté sur la commune de SERRIERES

**PRECISE** que les lieux retenus sont :

1/ Quai Jules Roche Sud -2/ Rue du 19 mars 1962 -3/ Domaine de la gare -4/ Rue des Osches  
5/ Aire de camping-car

**PRECISE** que pour assurer le service de collecte des déchets ménagers et assimilés, la commune met à disposition d'Annonay Rhône Agglo, ces emplacements à titre gracieux.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention relative à cette délibération

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

---

## Point PLUIh

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'un premier rendu a été transmis par les commissaires enquêteurs : 366 rendez-vous lors des 54 permanences dont 300 concernant la constructibilité des parcelles - 414 contributions ont été inscrites sur les registres

Il convient de retravailler sur le foncier constructible : en effet les surfaces constructibles admises étaient d'environ 500 ha. La Loi climat et résilience propose une réduction à 210 ha et le Scot préconise 240 ha avec une tolérance de 20% soit 252 ha. Il y a donc nécessité de diminuer l'enveloppe du projet actuel (285 ha) de 16 ha. Chaque Commune devra donc trouver des pistes d'économie de foncier pour atteindre ce nouvel objectif. Pour Serrières il faudra réduire de 0.94 ha qui seront pris sur la zone de Vernat (zone en appellation) ceci n'impactera pas le projet d'aménagement prévu par Valrim.

Prochaine étape : réponse de l'agglo -, fin octobre rapport définitif de la commission d'enquête pour retour vers les communes et finalisation du Pluih (4ème trimestre 2024) en vue de son approbation 2 -ème trimestre en 2025-

## Mobilité et Régie transport :

Monsieur le maire informe l'assemblée que Daniele Sérillon et Monique Lépine ont été désignées déléguées de la commune au sein du comité de la mobilité -

Monsieur le maire informe l'assemblée du dysfonctionnement de la régie des transports COQUELIGO et la démission de son directeur-

Des parents d'élèves ont également fait remonter des problèmes sur le comportement des élèves et de certains chauffeurs de cars - Catherine Constantin confirme ces allégations et fera un mail au vice-président de la régie des transports pour obtenir des explications et connaître les mesures qui seront prises pour améliorer le service de ramassage scolaire.

## D/2024/ Convention de refacturation des honoraires d'assistance juridique

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la requête introduite par monsieur Anthony Vallet et la société EARL les coteaux de SERRIERES à l'encontre du permis de construire PC 07 313 021 A0004 déposé par Annonay Rhône Agglo et délivré par la commune de SERRIERES en vue de l'aménagement d'une station d'épuration intercommunale -

Monsieur le maire explique que le cabinet Gide Loyrette Nouel a été missionné pour défendre les intérêts de la commune et l'agglo dans cette affaire ;

Monsieur le maire explique que la demande des requérants précités a été rejetée pour autant, il convient de rembourser une partie des honoraires avancés par Annonay Rhône Agglo d'un montant total de 25 524.96 € TTC.

Il présente la convention à intervenir entre la commune et Annonay Rhône Agglo pour la refacturation des honoraires à la commune à hauteur de 50 % soit 12 762,48 €

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents

**ACCEPTE** la prise en charge des honoraires du cabinet Gide Loyrette Nouel à hauteur de 50 % soit 12 762.78 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de refacturation à intervenir entre la commune et Annonay Rhône Agglo

**DIT QUE** cette somme sera réglée sur 2 exercices à savoir 6 381.24 € en 2024 et 6 381.24 € en 2025

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

## AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

Monique Lépine faire le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée –  
L'effectif est de 51 élèves répartis sur 3 classes

Elle revient sur le sujet abordé lors de la dernière réunion du conseil concernant des séances d'éveil musical à l'école ; Après renseignements pris auprès de Monsieur Lelarge, responsable à l'agglomération, il a été décidé d'inscrire la commune pour la rentrée prochaine, les plannings sont complets pour cette année.

Toujours en attente la reconduction de la subvention pour les petits déjeuners-

Monsieur le maire présente ensuite une demande de subvention pour une classe découverte destinée aux élèves de l'école maternelle à Super Besse (63) au centre Paul Léger -

Il rappelle que pour obtenir une subvention du Département la commune doit s'engager pour un minimum de 11€ / nuitée / élève. La subvention porterait sur 29 élèves de Serrières pour 2 nuitées. Afin de faire valider le dossier, le conseil municipal donne un accord de principe sur la participation de la commune soit 29 x 11 € x 2, dans l'attente du budget prévisionnel -

### D/2024/ Demande de crédit de fonctionnement pour l'achat de matériel pédagogique destiné à l'enseignante RASED

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du courrier de Mme Christine Cognet maître E rattachée à l'école de Peaugres, enseignante spécialisée RASED (Réseau d'Aides Spécialisées Aux Elèves en Difficultés) et qui intervient à ce titre sur plusieurs communes dont la commune de Serrières. L'enseignante sollicite un crédit annuel de fonctionnement par école de 30 € pour l'achat de matériel pédagogique. Elle précise également que cette subvention devra être versée à la commune de PEAUGRES qui est sa commune de rattachement-

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer sur cette demande :

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

**DECIDE** d'allouer une subvention annuelle de 30 € à l'enseignante précitée

**DONNE** son accord pour que la commune de Peaugres procède à l'encaissement de la subvention sollicitée par l'enseignante ;

## COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

### Musée des Mariniers :

Danielle Sérillon fait le bilan de la saison au musée des mariniers : 540 entrées dont 506 payantes- Concernant les journées du patrimoine le nombre de visiteurs enregistré pour le samedi est de 78 et 144 le dimanche, essentiellement de la Région Rhône Alpes - L'exposition sur les réseaux et communications a été bien appréciée-

A noter un manque de signalétique sur la Via Fluvia pour indiquer le musée

### D/2024/54 : convention de partenariat Réseau « cap sur le Rhône » :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le partenariat avec l'association « Cap sur le Rhône » depuis plusieurs années et dont l'interlocutrice principale est Nadine GUIGARD animatrice et coordinatrice de réseau –

Il rappelle également que l'association anime un réseau musé, sites naturels, culturels, touristiques, le long de l'axe Rhône Saône, Léman et Rhône courant. Il a pour objectif « de concevoir et mettre en œuvre des projets de médiation et de valorisation des patrimoines, dans un principe de mutualisation de moyens, de partage de connaissances, de compétences, d'expertise ».

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le maire propose de continuer ce partenariat avec l'association pour le Musée des Mariniers moyennant une participation financière de 300 € -

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir entre la commune et l'association, et délibéré à l'unanimité des présents :

**AUTORISE** le maire à signer la convention précitée,

**ACCEPTE** versement d'une participation financière de 300 €.

## D/2024/55 : Convention de prise en charge du salaire de l'agent saisonnier - saison 2024

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que pour permettre l'ouverture du Musée, la commune a procédé au recrutement d'un agent saisonnier.

Monsieur le maire rappelle que pour financer cet emploi, une participation financière, à hauteur des 2/3 du salaire de l'agent (charges comprises), est sollicitée chaque année auprès de l'office du tourisme Ardèche Grand Air.

Ainsi monsieur le maire rappelle le montant des salaires versé pour la saison 2024 soit un total de 10 738.91 € (salaires + charges)

Il propose de solliciter une participation à hauteur des 2/3 soit 7 159.27 €

Monsieur le maire demande à son conseil de valider cette proposition

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents ;

**SOLLICITE** auprès de l'office du tourisme Ardèche Grand Air une participation financière d'un montant de 7 159.27 €

**AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'office du tourisme Ardèche Grand Air

### Site internet :

Catherine Constantin explique que le site est pratiquement terminé. Il reste encore quelques documents à intégrer comme le règlement du cimetière – elle propose d'incorporer deux blocs supplémentaires « agenda » et « actualités » pour un coût de 500 € - La bascule de l'ancien au nouveau site est prévue aux alentours du 15/10-

## CITOYENNETE -VIE ASSOCIATIVE - SPORT- FESTIVITES

Alex Ageron donne le bilan de la finale du championnat de France de joutes à Ampuis – 3 Serriérois sur le podium Mathis Gratessolle champion de France, Hugo Tommasini sous champion et Anthony pommier (méthode givordine) sous champion

### Foire aux dindes :

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'association de la confrérie de la foire aux dindes a sollicité la commune de Serrières en tant qu'invité – Ainsi la commune présentera son stand avec des animations sur différents thèmes choisis pour représenter la commune (joutes, musée des mariniers, vigneron) le comité des fêtes et Serrières Autrefois seront également présents sur site. Pour le repas de midi le restaurant le St Gorges préparera la grillade marinière. Une tombola gratuite (1<sup>er</sup> prix vol en montgolfière) sera proposée aux visiteurs du stand-

Monsieur le maire rappelle la présence indispensable des élus sur ces 2 jours-

### Divers :

Catherine Clément demande ou en est la construction du tronçon de la Via Fluvia Serrières - Peyraud

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

---

Monsieur le maire explique que ces terrains sont sur la Commune de Peyraud et sur le territoire de la CC Porte Drôme Ardèche. Cette dernière mène des discussions avec les propriétaires car les emprises du projet se trouvent sur des parcelles privées qu'il faut acquérir.

Catherine Constantin informe l'assemblée qu'elle a eu un premier contact avec les auteurs qui souhaitent participer au prochain salon du livre.

Manifestations à venir :

Matinée caillettes le 6 octobre organisé par le Comité des fêtes-

L'association « le Gas Vidette » organise sa matinée le dimanche 27 octobre – elle aura lieu au théâtre de verdure, ceci afin d'éviter des désagréments avec les riverains -

La séance est levée à 20 H 10

Le maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guell' written in a cursive style above a horizontal line.